

Le 18 mars 2021
À Saint-Genis-Laval,

PROCÈS VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 04/03/2021

PARTICIPANTS :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Éric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Émile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Éliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM.

EXCUSÉS :

Delphine CHAPUIS, Etienne FILLOT, Jean-Christian DARNE, Fabienne TIRTIAUX

POUVOIRS :

Delphine CHAPUIS à Laure LAURENT, Etienne FILLOT à Stéphane GONZALEZ, Jean-Christian DARNE à Guillaume COUALLIER, Fabienne TIRTIAUX à Pascale ROTIVEL.

Madame la Maire ouvre la séance à 19 h 00.

Mme la MAIRE : « Bonsoir à tous. Je déclare la séance du 4 mars du Conseil Municipal ouverte.

Je vous propose de désigner Madame EL-BATAL comme Secrétaire de séance, à qui je laisse le soin de faire l'appel. »

(Madame EL-BATAL procède à l'appel).

Mme la MAIRE : « Le quorum étant atteint, nous allons pouvoir démarrer ce Conseil Municipal. Je ferai attention lors des votes, car je suis allée un peu vite les fois précédentes. Nous prendrons bien le temps d'enregistrer, car effectivement la procédure est un peu plus longue pour les personnes qui sont à distance.

Avant tout je voudrais démarrer ce Conseil Municipal par un hommage à mon homologue de Pusignan, Pierre GROSSAT, qui a été retrouvé mort chez lui ce matin. Je vous propose d'observer une minute de silence en soutien à sa famille, ses proches ainsi qu'aux conseillers municipaux de la commune. »

(Une minute de silence est observée).

Mme la MAIRE : « Avant de démarrer l'ordre du jour, je voulais vous donner quelques points d'information.

Un point sur le contexte, notamment par rapport à l'épidémie. Peut-être que certains ont pris le temps d'écouter les annonces du Premier Ministre. En tout cas, il ne place par le département du Rhône ni la Métropole de Lyon en confinement le week-end, comme il pouvait être envisagé.

En revanche, l'épidémie est toujours extrêmement présente et préoccupante sur notre territoire.

Par rapport à cela deux points d'information.

Tout d'abord, pour vous annoncer que nous allons enfin pouvoir lancer la campagne de vaccination dans les résidences autonomie de la commune, qui débutera durant la deuxième quinzaine de mars, en fonction évidemment de la fourniture des doses de vaccins par la métropole de Lyon et en lien avec l'Agence Régionale de Santé.

En parallèle, je tiens à rappeler que la commune a mis en place un système de transport des personnes, qui ont rendez-vous à l'hôpital de Lyon-Sud pour se faire vacciner. Un courrier a été envoyé à l'ensemble des personnes âgées de plus de 75 ans de la commune pour leur préciser comment accéder à ce service.

Deuxième point en lien avec la pandémie : nous sommes régulièrement saisis de comportements sur la voie publique, de regroupements liés notamment à la consommation d'alcool sur la voie publique.

Après en avoir échangé avec le Préfet délégué à la sécurité, Monsieur SUQUET, nous sommes convenus de faire un acte assez fort ce week-end et faire un arrêté pour interdire la consommation d'alcool. Comme tous les arrêtés de cet ordre, l'arrêté doit en fait être limité dans le temps, dans l'espace et dans la durée.

On part sur le week-end avec un horaire de 9H00 à 18h00. Le périmètre géographique sera plutôt celui du centre-ville puisque c'est là où on a pu constater des débordements aux abords de certains bars ou lieux qui vendent de l'alcool.

Voilà pour ce qui concerne les informations liées au contexte COVID.

Contexte COVID toujours, vous voyez que nous sommes effectivement avec un format réduit. Je pense que nous le regrettons tous. Il est vrai que la communication est rendue plus difficile. C'est pourquoi je ferai attention, lors des votes, pour que chacun prenne bien le

temps de voter. N'hésitez pas à intervenir sur le tchat si vous avez des soucis, soit pour prendre la parole, soit pour voter.

Autre point d'information : vous vous rappelez peut-être que le 10 décembre dernier, nous avons voté une autorisation de vente d'un véhicule de type Toyota Prius par la commune. Je vous informe que ce véhicule a bien été vendu aux enchères via la plate-forme Agorastore, une plate-forme dédiée aux enchères en ligne des biens communaux.

Ensuite, dernier point d'information, concernant les suites de l'enquête publique sur le Vallon des hôpitaux, je vous informe avoir été reçue avec Madame MAROLLEAU, par Madame Cécile DINDAR, préfète déléguée pour l'égalité des chances, qui nous a rappelé que seul le Préfet entérine par arrêté le compte rendu de l'enquête publique, à la suite d'une consultation en Comité départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques et que le Préfet s'était engagé à bien prendre en compte l'avis de la commune. Seul l'arrêté du Préfet fait foi pour la suite des travaux et de la poursuite du projet du Vallon des hôpitaux.

Voilà quelques points d'informations générales que je pensais nécessaires de porter à votre connaissance. Nous allons maintenant passer à l'ordre du jour avec pour la première délibération, Madame EL-BATAL. »

1- ÉGALITÉS

Bilan et perspectives relatifs à l'égalité professionnelle - Validation du plan d'actions
Rapporteur : Madame Camille EL-BATAL

La loi n°2014-873 du 4 Août 2014 portant égalité réelle entre les femmes et les hommes a institué certaines obligations aux collectivités de plus de 20 000 habitants, notamment la présentation d'un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes lors du débat d'orientation budgétaire.

La loi de transformation de la fonction publique du 6 Août 2019, dans son décret du 4 Mai 2020 a renforcé ces obligations.

Dorénavant les collectivités doivent établir un plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, plan d'actions qui se décline en 4 axes, à savoir :

- évaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes,
- garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique,
- favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale
- prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

La Ville de Saint Genis Laval présente ainsi pour la première fois une délibération dédiée à un état des lieux sur la situation de la collectivité à travers des indicateurs relatifs à la situation comparée (rapport présenté en annexe).

La collectivité de Saint Genis Laval est une collectivité fortement féminisée : 67 % des agents sont des femmes au 31/12/2019, chiffre constant au fil des années. Pour comparaison, au niveau national, 61 % des fonctionnaires territoriaux sont des femmes.

Le taux de féminisation des fonctions d'encadrement se situe en revanche à 62,17 %.

Les cadres d'emplois les plus féminisés restent les métiers relevant de la filière médico-sociale et du secteur administratif (Éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puéricultrice, ATSEM, adjointes administratives...). En revanche, les métiers les plus masculinisés relèvent de la filière technique (gardiens, adjoints techniques, jardiniers...).

Aussi, au regard des objectifs posés par la Loi du 6 août 2019 et des indicateurs relatifs à la situation comparée, la collectivité propose de mettre en place les actions suivantes :

1^{er} objectif : évaluer, prévenir, et le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes :

- Porter une attention particulière aux enjeux de l'égalité femmes-hommes lors d'évolutions concernant le régime indemnitaire.

- Informer les agents concernés de l'impact du temps partiel ou des interruptions de carrière sur les rémunérations et/ou la retraite.

- Sensibiliser les agents à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la lutte contre les discriminations.

2^{ème} objectif : garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique,

- Sensibiliser les acteurs du recrutement et de la mobilité à un recrutement sans discrimination et sans stéréotype.

- Veiller à féminiser les titres et fonctions des agents pour que les femmes comme les hommes puissent s'approprier les emplois ou les carrières dites « genrées ».

- Communiquer sur des portraits de femmes et d'hommes dans des métiers traditionnellement masculins ou féminins, et ainsi permettre aux jeunes de se projeter sur des métiers traditionnellement masculins ou féminins.

3^{ème} objectif : favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale

- Au sein du règlement de l'organisation et de la gestion du temps de travail, porter une attention particulière aux horaires de réunion.

- Structurer les outils de suivi de la mixité et construire les indicateurs annuels chiffrés et pertinents pour mesurer l'évolution et mettre en place des actions correctives.

4^{ème} objectif : prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

- Informer et sensibiliser les agents pour lutter contre les violences physiques, verbales et les comportements et propos sexistes.

- Instaurer, par l'intermédiaire d'un conventionnement avec le Centre de Gestion 69, le dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes.

Vu la loi n° 2014-873 du 4 Août 2014 portant égalité réelle entre les femmes et les hommes;

Vu la loi de transformation de la fonction publique du 6 Août 2019;

Vu le décret du 4 Mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'actions relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique;

Vu l'avis de la commission 1 du 18 janvier 2021;

Vu l'exposé du rapporteur;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

– **VALIDER** les actions proposées ci-dessus.

Mme la MAIRE : « *Juste pour préciser que ce rapport avait déjà été présenté, mais nous avons omis de voter le plan d'actions afférent à la délibération.*

Y a-t-il des demandes d'interventions ? Non.

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION A LA MAJORITÉ
Motion adoptée par 32 voix Pour et Abstention : 3.

3 abstention(s) :
Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Mme la MAIRE : « Nous allons passer à la délibération suivante que je rapporterai. Nous allons attendre la fin du vote. C'est l'occasion, Monsieur BÉJEAN, de parler de l'égalité femmes/hommes et de nous dire comment la commune va s'inscrire dans la Journée internationale des droits des femmes, le 8 mars. »

J. BÉJEAN : « Je vous remercie Madame la Maire. Effectivement, avec Madame EL-BATAL, nous avons fait une action, qui se déroulera lundi matin sur toute la journée. Une vidéo sera diffusée sur les réseaux sociaux de la Mairie pour parler de la Journée internationale des droits des femmes. Je ne peux pas vous en dire plus, car il faut garder un peu de suspens. Je vous remercie. »

Mme la MAIRE : « Nous passons à la délibération suivante. »

2- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Avis de la commune sur le Pacte de cohérence métropolitain
Rapporteur : Madame Marylène MILLET

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et de l'article L. 3633-3 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que la conférence métropolitaine élabore, dans les neuf mois qui suivent chaque renouvellement général des conseils municipaux, un projet de Pacte de cohérence métropolitain entre la Métropole et les communes situées sur son territoire.

Que selon cette loi, le pacte métropolitain fixe pour la durée du mandat la stratégie de délégation de compétences de la Métropole aux communes et des communes à la Métropole de Lyon.

Que le projet de pacte est élaboré et adopté par la Conférence métropolitaine et qu'il est arrêté par délibération du Conseil de la Métropole, après consultation des conseils municipaux des communes situées sur son territoire.

Que la Métropole de Lyon présente donc à l'ensemble des 59 communes qui la composent un nouveau pacte de cohérence pour la période de 2021 à 2026 visant « à articuler la force de la Métropole et l'enracinement dans les communes ».

CONSIDÉRANT que ce pacte, présenté pour la première fois en conférence métropolitaine des maires le 29 janvier 2021, entend articuler l'action métropolitaine autour de plusieurs axes.

CONSIDÉRANT que ces axes correspondent, pour la plupart, à la volonté municipale de la ville de Saint-Genis-Laval de travailler de concert avec les partenaires territoriaux que sont la Métropole de Lyon ou encore la région Auvergne-Rhône-Alpes.

CONSIDÉRANT que sur le fond, les valeurs énoncées par ce pacte reflètent bien cette volonté de la Ville de Saint-Genis-Laval, notamment sur l'implication des conseils municipaux, des maires et des différents acteurs du territoire métropolitain.

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Genis-Laval s'inscrit dans les orientations du pacte de cohérence métropolitains que ce soit pour :

- **La revitalisation des centre-bourgs** avec l'objectif de requalification du centre-ville de Saint-Genis-Laval,

- **L'éducation** qui vient en complément du lancement du Programme de réussite éducative par la commune,
- **Les modes actifs** avec notamment la promotion et la dynamisation faite par la ville pour une utilisation raisonnée et active des moyens de transport,
- **La trame verte et bleue** par la volonté de lutter contre les îlots de chaleur ou encore par végétalisation des espaces publics (cours d'école, places, nouveaux aménagements urbains, etc.)
- **L'alimentation** puisque la commune entend promouvoir les acteurs locaux pour favoriser le circuit court et ainsi assurer une meilleure traçabilité des produits, faire la promotion des savoir-faire du territoire et de la saisonnalité des aliments tout en réduisant les conséquences néfastes sur l'environnement que peuvent avoir l'importation de produits,
- **Le logement** avec une volonté forte de la ville de Saint-Genis-Laval de lutter contre l'habitat indigne, de favoriser l'accession abordable dans les différents programmes à venir, d'inciter les différents acteurs du territoire et les propriétaires à lutter contre la précarité énergétique et enfin de travailler avec les pouvoirs de l'État pour que Saint-Genis-Laval reste une terre d'accueil pour les plus démunis,
- **Le développement économique responsable emploi et insertion** étant donné que la majorité municipale s'est déjà engagée à soutenir le commerce local ainsi que toutes les initiatives qui créent du lien, valorisent un savoir-faire, dynamisent durablement le territoire ou font rayonner la ville par une expertise unique et reconnue.

CONSIDÉRANT que Saint-Genis-Laval, en tant que commune métropolitaine, sera bien sûr soucieuse de poursuivre cette coopération fructueuse avec les services métropolitains dans l'ensemble des domaines sur lesquels elle agit déjà : l'action sociale, la santé, la culture, le sport, la vie associative, la propreté et le nettoyage, la politique de la ville ou encore le développement urbain.

CONSIDÉRANT que sur le fond, la ville de Saint-Genis-Laval restera un partenaire de la Métropole de Lyon pour le bien des Saint-Genois, à l'aune des axes de coopération et d'actions présentés dans ce pacte, bien qu'elle regrette cependant l'absence d'actions prévues précédemment dans les domaines de l'instruction des demandes de garantie des bailleurs sociaux, de la vie étudiante (non-mentionné, alors que ville et Métropole de Lyon ont un service mutualisé d'accueil des étudiants), de la priorisation des itinéraires de déneigement de niveau 3.

CONSIDÉRANT que d'autres axes d'actions possibles sont absents de ce pacte comme notamment la sécurité, la tranquillité publique et la prévention de la délinquance qui sont des domaines sur lesquels l'ensemble des collectivités, avec l'appui de l'État, doivent aujourd'hui agir concrètement, avec conviction et sans idéologie.

CONSIDÉRANT que ce pacte a été présenté aux maires de la conférence métropolitaine des maires le 29 janvier dernier et n'a reçu que 26 votes favorables sur les 56 exprimés et que malgré cela, le pacte soumis aux différents conseils municipaux n'a pas évolué depuis cette absence notoire d'adhésion.

CONSIDÉRANT que ces conférences territoriales des maires, censées être des instances de concertation et de discussion entre les maires métropolitains, ont été systématiquement chapeautées par des vice-présidents de l'exécutif métropolitain, et que, de ce fait, la confiance censée animer les relations entre la Métropole et les communes de cette collectivité n'est pas garantie.

CONSIDÉRANT le manque de concertation, de consultation et de considération pour les communes constaté à diverses reprises par les maires, de la CTM Lômes et Côteaux en particulier, qui ne correspond pas à l'esprit d'un pacte supposé régir les relations entre les communes et la Métropole de Lyon.

CONSIDÉRANT le manque de transparence et d'explications quant à l'attribution et la répartition de l'enveloppe allouée aux différentes CTM.

CONSIDÉRANT l'absence de visibilité et de précision sur les projets menés dans le cadre de l'élaboration des programmations pluriannuelles d'investissement qui a vocation à modifier et améliorer le cadre de vie des communes métropolitaines.

EN CONSÉQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **ÉMETTRE** un avis défavorable au projet de pacte de cohérence métropolitain tel que présenté en annexe

Mme la MAIRE : « *Un petit préambule pour expliquer ce qui fonde nos propos par rapport au manque de concertation et du manque de confiance que nous pouvons avoir par rapport à ce pacte. Je tenais à préciser que nous avons bien échangé lors de la Conférence des Présidents par rapport à certains dossiers qui impactent directement la commune.*

D'une manière plus globale, je voudrais signaler que la Métropole a voté une PPI générale, avec des orientations claires, dont nous partageons une grande partie. En revanche, au niveau communal, nous n'avons pas la déclinaison.

Nous avons aussi plusieurs points d'alerte, on a eu fin décembre la présentation du plan de mandat du SYTRAL à la presse sans qu'il y ait eu au préalable ne serait-ce qu'une concertation et une présentation aux élus du territoire.

Vous savez que nous avons aussi présenté dans ce Conseil un vœu par rapport à la prolongation du métro B. Trois élus de communes, pas si lointaines, ont aussi appris par la presse que non seulement on abandonnait leur projet métro, mais finalement que l'on installerait un téléphérique sur leur commune, sans qu'ils aient été prévenus d'une manière officielle, alors que la campagne de publicité est déjà affichée sur les bus du SYTRAL. Toujours un manque de concertation.

Lors d'une séance de Conseil de Métropole, le projet de construction du pont de Vernaison a été annoncé comme abandonné -d'ailleurs, nous y reviendrons puisque nous présenterons un vœu en ce sens- sans que les élus du secteur, notamment les Maires concernés des deux rives du Rhône, n'aient été associés ni prévenus de manière officielle.

Après, sur la commune de Saint-Genis-Laval et nous en avons parlé avec Madame TIRTIAUX, qui ne pouvait pas être présente ce soir, pendant plusieurs années, depuis 2019, les équipes de la ville de Saint-Genis-Laval, notamment l'équipe de La Mouche, a travaillé en concertation avec les services métropolitains sur le projet de déplacement de l'école de cirque dans le cadre d'un projet d'ampleur sur la Cité des arts de la rue et du cirque.

C'est un projet qui a mobilisé à la fois un engagement financier de la ville de Saint-Genis-Laval et un engagement de temps puisque la directrice de La Mouche a participé à de nombreux comités de pilotage et à l'ingénierie du projet en lien aussi avec le Ministère de la Culture. J'apprends avant une réunion, entre deux portes, que le projet ne se fera pas à Saint-Genis-Laval avec des raisons, pour le moins discutables.

Au-delà de l'abandon du projet, il y a une façon extrêmement méprisante, par rapport aux élus, d'apprendre cela d'une manière tout à fait cavalière.

Ce sont aussi ces raisons qui nous poussent à dire qu'effectivement nous souhaitons travailler dans la confiance, au vu des orientations du pacte, notamment la première orientation qui concerne la rénovation du centre-ville, nous pensons que nous nous inscrivons tout à fait dans ces orientations. Le souci est aussi la méthode et la confiance que l'on peut avoir. Comment imaginer que la PPI, par exemple, pourra satisfaire nos projets, quand bien même nous entrions et nous rentrons dans tous les axes ?

Nous nous posons des questions et c'est pourquoi j'ai beaucoup échangé avec Madame GEOFFROY, qui m'a reçue et je la remercie. Nous avons eu un échange très clair et très franc pour effectivement dire que ce n'est pas une position figée ni dogmatique ni politique. C'est vraiment une position qui s'ancre sur des faits et qui n'obère pas, en revanche, notre capacité à travailler avec les services métropolitains parce que ce que nous souhaitons c'est aussi avoir un vrai échange pour que les habitants de Saint-Genis-Laval puissent bénéficier aussi des projets qui pourraient leur être proposés, tant qu'ils s'inscriront évidemment, et je le comprends tout à fait, dans les orientations politiques de l'exécutif de la Métropole.

Qui souhaite intervenir avant que nous ne passions au vote ? Ce sera l'occasion d'expliquer les amendements. Madame ROTIVEL souhaite intervenir. »

P. ROTIVEL : « Madame la Maire, chers collègues. Le Pacte de cohérence métropolitain est un outil important des relations entre les communes et la Métropole. Rappelons d'emblée que si la Métropole et les communes sont chacune des collectivités territoriales de plein exercice, sans être des démembrements de la Métropole, les communes ont un rôle fort comme en témoigne le débat ici même.

On pourrait craindre que les relations Métropole/communes ne passent que par les conférences territoriales. Attention, celles-ci sont des instances intéressantes, mais sont dépourvues de légitimité démocratique. Il sera possible d'associer des communes hors périmètre. Est-ce que cela dépassera les limites de la Métropole ?

Pour le secteur, pour la Métropole, travailler avec Brignais et Chaponost, par exemple, serait très intéressant.

Sur le volet financier, l'enveloppe financière de 200 M€ est un trompe-l'œil, car la CTM n'a pas la capacité à dépenser. Surtout, la répartition des actions de proximité et axes du Pacte pose question. Quel sera vraiment l'accompagnement de la Métropole sur un projet de centre-bourg sur celui de Saint-Genis-Laval ? Question que vous aviez déjà évoquée dans un précédent Conseil Municipal.

Les axes proposés sont certes intéressants, en complément des domaines de coopération du pacte précédent. En matière éducative, un travail commun sur la démographie scolaire serait utile en particulier dans le cadre des grands projets comme le Vallon des hôpitaux.

Mais des axes sociaux, qui me sont assez chers, sur l'enfance, le handicap, les seniors auraient pu être envisagés, compte tenu des compétences des communes et de la Métropole.

C'est pour nous un grand regret sur ce pacte. L'humain gagnerait forcément à être traité avec un vrai lien de proximité, une connaissance du terrain à partager entre les communes et les équipes métropolitaines.

Nous souhaitons vivement que les axes sociaux du précédent Pacte puissent être maintenus et développés dans les faits bien plus qu'ils ne le sont dans le résumé inclus dans le Pacte.

Parmi les amendements que vous proposez, qui nous paraissent intéressants, nous souhaitons particulièrement appuyer et développer dans cette intervention les amendements 3, 4 et 5.

En effet, ils révèlent un autre manque dans ce pacte : l'économie. Placer l'insertion en axe de travail sans évoquer réellement les acteurs économiques, qui sont au cœur de la création d'emplois est une erreur. La logique développée dans ces amendements complète le Pacte d'une manière intéressante et utile.

La loi prévoyait que la Conférence métropolitaine des Maires élabore le projet de Pacte. À la lecture de ce document, on se dit que ce Pacte est plutôt octroyé par la Métropole aux communes. En réalité, ce Pacte reste un document d'ordre général et lacunaire.

C'est une occasion d'évoquer le document par des relations entre la Métropole et les communes, mais nous voyons finalement mal comment chaque commune, individuellement, peut s'inscrire dans le processus sans être noyée dans un collectif sur tous les sujets.

Nous attendons avec impatience le projet de territoire pour qu'il puisse donner un visage concret à ces politiques publiques, un visage adapté à notre territoire, en espérant que le sens des réalités prévale et qu'un échange concret se déroule avec la Métropole, loin des arrières pensées politiques.

Localement, quels sont les projets communs envisagés par la CTM ? En dehors des amendements proposés ce soir, sur quels axes la Ville souhaite-t-elle s'inscrire ?

Pouvez-vous nous indiquer l'état de vos réflexions ? Un diagnostic de territoire est-il prévu ?

Nous sommes disponibles pour réfléchir aux propositions, pour débattre dans l'association de tous les élus, avant même le projet définitif.

Dès lors, devant ces incertitudes et dans l'attente du projet de territoire, notre groupe votera contre, à l'exception de Philippe MASSON, qui ne participera pas au vote pour des raisons professionnelles. Je vous remercie. »

Mme la MAIRE : *« Merci. En fait, l'avis que nous allons émettre est un avis défavorable. Je pense que ce que vous avez voulu exprimer, mais peut-être que je me trompe, c'est que vous étiez pour l'avis défavorable. »*

P. ROTIVEL : *« Nous sommes tout à fait d'accord. »*

Mme la MAIRE : *« C'est pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté lors du vote. Je préfère le préciser. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Monsieur BAGNON. »*

F. BAGNON : *« Merci Madame la Maire. Madame la Maire, chers collègues. Sans surprise nous ne pouvons qu'acter notre désaccord sur l'avis défavorable émis par la majorité municipale de Saint-Genis-Laval relatif au Pacte de Cohérence Métropolitain.*

En préambule je vais me permettre de rappeler quelques grandes familles d'actions sur lesquelles la Métropole intervient sur une commune comme Saint-Genis-Laval contribuant à la qualité de son cadre de vie : la collecte, le tri, le traitement des déchets, la gestion de l'attribution du Revenu de la Solidarité Active (RSA), dont le nombre de bénéficiaires est en hausse de plus de 20 % en octobre sur la Métropole. Nous expérimenterons au passage un RSA jeunes pour les 18-25 ans d'ici peu. La gestion des collèges, avec plusieurs priorités : l'entretien des bâtiments, le développement du numérique, des actions éducatives, l'évolution de la restauration scolaire, la gestion des prestations pour les personnes porteuses de handicap, la gestion, l'entretien et l'exploitation des 3 600 km de voies et d'ouvrages pour que chaque usager puisse se déplacer sur des espaces publics sécurisés, des services de santé publique de proximité, la protection maternelle et infantile, la protection de l'enfance au cœur des maisons de la Métropole, le nettoyage de 2 850 km de voies et de 8 millions de mètres carrés de trottoirs, un réseau de transport en commun : le deuxième de France dans le cadre d'une DSP conclue avec le SYTRAL, autorité organisatrice des transports sur le territoire métropolitain.

Le projet de Pacte est élaboré et adopté par la Conférence métropolitaine et arrêté par la délibération de Conseil de Métropole après consultation des Conseils Municipaux des communes pour avis situées sur son territoire, participant au débat sur l'élaboration de ce Pacte.

Il permet, en outre, de mener des projets intercommunaux par délégation de budget métropolitain et à l'initiative des CTM, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Nous notons la volonté de l'équipe municipale de travailler de concert avec la Métropole - vous l'avez confirmé à Mme GEOFFROY-, que les valeurs énoncées par ce Pacte reflètent votre volonté commune et que les orientations du Pacte et les sept actes d'intervention s'inscrivent avec les objectifs de la nouvelle majorité municipale.

Nous notons aussi les précautions prises pour ne pas obérer une future collaboration de ces deux institutions.

Nous rappelons que le choix des sept axes d'intervention n'interdit pas à la Métropole d'intervenir sur d'autres champs d'action en relation avec les communes, les compétences de la Métropole ne s'arrêtant pas à sept axes. Nous ne souhaitons pas égrener un catalogue à la Prévert.

Nous notons que cette proposition est partagée depuis septembre et qu'elle est la base de discussions de départ qui semblaient satisfaire nombre d'élus.

Le Pacte de Cohérence a été présenté lors de la Conférence des Maires le 29 janvier. Il a été approuvé avec 26 voix pour, 14 abstentions et 16 contres.

De même, c'est la loi qui a défini les modalités d'adoption et notamment le fait que le Pacte devait être approuvé en Conférence des Maires avant que celui-ci ne soit soumis pour avis aux Conseils Municipaux.

Ce Pacte, discuté depuis six mois, rencontrait jusqu'à peu un certain consensus et je peux en témoigner. Les Maires ont été largement associés à son élaboration : trois conférences métropolitaines des Maires, en plus de la Conférence métropolitaine des Maires d'approbation, 10 réunions CTM entre le 23 septembre et le 13 novembre 2020, un groupe de travail des Maires sur le volet financier du Pacte s'est réuni trois fois, auquel je participais, deux projets de Pacte soumis aux Maires et débattus collectivement.

Les Conférences territoriales des Maires ne sont pas chapeautées par un membre de l'exécutif métropolitain et le Président de la Métropole a souhaité au contraire avoir un interlocuteur privilégié pour faire le lien entre l'exécutif métropolitain et les Maires, qui seront dorénavant moins représentés au sein du Conseil de la Métropole, comme vous le savez.

Concernant la concertation, la consultation et la considération pour les communes, tous les Maires de l'Agglomération ont été reçus par la Président de la Métropole. Les Vice-Présidents reçoivent régulièrement les Maires. Il me semble que vous en avez encore rencontré deux récemment ce mardi. Nous nous sommes vus à pas moins de quatre reprises depuis le début du mandat.

En outre, les Vice-Présidents interviennent régulièrement lors des Conférences territoriales des Maires pour présenter des dossiers relatifs à leurs délégations, telles que le règlement de publicité ou le réseau express vélo.

Oui, il se peut que des projets locaux portés par les Maires ne soient pas en adéquation avec le projet porté par l'exécutif métropolitain et donc non retenus. Je pense notamment à la prolongation demandée du métro B, infrastructure de transport lourde pour milieu urbain dense jusqu'au Sept Chemins, en pleine zone rurale, alors même que certains Maires de la Communauté de communes de la Vallée du Garon ne le souhaitent pas.

Sur de nombreuses compétences, nous ne sommes pas dans la continuité du mandat précédent et je pense que de nombreux habitants s'en accommodent lorsqu'il s'agit d'abandonner définitivement l'Anneau des Sciences.

Néanmoins, il me semble que, localement, lors de la délibération du mois de novembre concernant le Vallon des Hôpitaux, les élus de la Métropole ont su faire preuve d'ouverture et de réactivité pour prendre en compte les remarques de la commune à propos de ce projet.

La concertation s'améliorera par un rapport renforcé entre les différents partenaires. Voter contre le Pacte ne nous semble pas être le meilleur message envoyé en ce sens.

Sur le volet financier du Pacte, la transparence est de mise pour ne pas être accusés de favoritisme.

Pour rappel, le volet 1, qui prévoit le financement d'opérations d'aménagement du domaine public en proximité via les budgets FIC et PROX : 118 M€ sur le mandat, qui sont alloués à l'échelle communale pour le FIC et à l'échelle de la CTM pour la Proximité à partir de 2022. Une allocation au prorata du nombre d'habitants et de la surface de voirie dès le premier euro. Un travail qui a permis une répartition beaucoup plus juste entre les habitants de la Métropole.

Un montant minimal du budget FIC à hauteur de 25 K€ par an garanti à chacune des communes. Conformément aux demandes des Maires, il y a eu discussion sur ces sujets et nous avons accédé à la demande des Maires.

Volet 2 : le financement des projets opérationnels s'inscrivant dans les sept axes stratégiques du Pacte : 82 M€ sur le mandat.

Ces projets doivent s'inscrire dans les sept axes stratégiques du Pacte pour des projets à rayonnement intercommunal et avec une allocation au prorata du nombre d'habitants dès le premier euro.

La PPI a été approuvée en sept mois au lieu de 18 mois précédemment et est actuellement travaillée avec les communes afin de voir les projets réellement réalisés durant le mandat, contrairement à ce qui se passait auparavant.

Certains projets communaux pouvant être financés autrement que par la PPI, comme évoqué précédemment.

Le fonctionnement souhaité de la Métropole par le Président Bruno BERNARD se veut coopératif entre toutes les collectivités pour favoriser la résilience de nos territoires.

Nous sommes dans une logique d'accélération, car si nous ne prenons pas les décisions aujourd'hui celles dans 10 à 20 ans seront encore bien plus difficiles à prendre et nous croyons savoir que lorsque vous avez expérimenté la piétonisation du Plateau des Barolles, vous avez constaté que certaines décisions sont loin de faire l'unanimité.

L'urgence écologique nous oblige à des mesures fortes face auxquelles nous devons toutes et tous prendre nos responsabilités.

Je serai bref sur les amendements proposés. Je rappelle de nouveau que ce n'est pas parce qu'un sujet n'est pas dans les axes prioritaires, que la Métropole ne les traitera pas par ailleurs, notamment en ce qui concerne les politiques d'insertion, la zone à faible émission, la lutte contre le bruit.

En matière de sécurité, de tranquillité publique, de prévention de la délinquance, la Métropole n'a pas compétence légale en la matière. Néanmoins, la prévention spécialisée en direction de la jeunesse n'est pas un axe prioritaire, mais la volonté exprimée de nombreuses communes en fera un chantier important pour le mandat.

Des annonces ont été faites en début de semaine par Bruno BERNARD concernant un programme ambitieux pour la sécurité des personnes sur des réseaux TCL. La stratégie se décline en quatre axes :

- Les jeunes, agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention,*
- Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger,*
- La population : nouvel acteur de la prévention de la délinquance,*
- Le territoire : vers une gouvernance renouvelée et efficace.*

Concernant la gestion de la crise sanitaire, contrairement à la fin du mandat précédent, nous ne sommes plus en mode de gestion de crise atypique et temporaire, mais bien dans une gestion quotidienne de crise impactant dans la durée toutes nos politiques publiques, nécessitant une réactivité importante.

Divers groupes de travail ouverts à l'ensemble des élus métropolitains ont été créés. Je pense notamment à celui concernant la précarité des étudiants. Des mesures rapides ont déjà été annoncées pour accompagner les jeunes durement touchés par la crise.

Nous ne souhaitons pas nous inscrire dans une démarche partisane. Si certains utilisent ce refus du Pacte de Cohérence avec des objectifs politiques, une opposition systématique, avec comme échéance les élections régionales de juin 2021, ce n'est pas notre cas. Nous espérons aussi que ce n'est pas le cas de la majorité municipale Saint-Genoise.

Il est légitime que nous ayons des avis opposés, des divergences politiques, c'est ce qui fait le sel de notre démocratie et sa richesse. Cela ne doit pas nous empêcher d'avancer ensemble pour le bien commun, l'intérêt général et donc pour nos concitoyens.

Au regard de la richesse et de l'ambition de ce Pacte de Cohérence, pour ce mandat, nous ne trouvons pas les arguments amenant à un avis défavorable suffisamment solide au regard des enjeux.

La majorité municipale Saint-Genoise souhaite s'y opposer, soit, mais nous ne sommes pas persuadés que c'est ce que les Saint-Genoises et les Saint-Genois attendent.

Dans l'optique d'une vraie coopération institutionnelle, le choix d'émettre un avis défavorable sur le Pacte de Cohérence Métropolitain est un bien mauvais signe adressé à la Métropole. Nous voterons donc contre cet avis ainsi que les amendements proposés. Je vous remercie. »

Mme la MAIRE : « *Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ?* »

J'avais une question, avant de répondre plus largement, Monsieur BAGNON. Vous avez parlé du RSA. Sur le territoire de Saint-Genis-Laval, pouvez-vous nous donner des précisions sur l'augmentation ? »

F. BAGNON : « *Vous voulez des chiffres ? »*

Mme la MAIRE : « *Oui, vous nous avez donné des chiffres métropolitains. Je vous demande des chiffres sur Saint-Genis-Laval ou sur le territoire de la CLI (Commission Locale d'Insertion), si vous préférez. »*

F. BAGNON : « *Je me ferai un plaisir de vous les communiquer dans un prochain Conseil Municipal, Madame la Maire. »*

Mme la MAIRE : « *Merci. On voit qu'il y a une vision très globale, mais à un moment donné il faut aussi descendre au niveau de la commune. Vous avez rappelé les relations Métropole/communes et finalement c'est pour cela que je vous pose la question par rapport au RSA. Je voulais faire plusieurs rappels.*

Il y a une vision métropolitaine et je comprends tout à fait la vision. Vous avez parlé d'urgence climatique et autres, mais la vision a aussi besoin que les citoyens l'accompagnent et la partage. On en a parlé en Conférence des Maires. Est-ce une imposition ?

Je repensais aussi à ce qui s'était passé au moment du mouvement des « gilets jaunes ». On voit aussi qu'il y a des sujets. Vous évoquiez la « zone à faible émission », où il est important aussi de réfléchir aux conséquences, notamment économiques, puisque la « zone à faible émission » interdirait à certains véhicules de circuler dans l'agglomération. Que fait-on pour accompagner les personnes dans le changement de voiture ou dans un changement modal ? Il est vrai que sur l'Ouest, on voit aussi relations pour se lier aux communes environnantes, qui toutes ne font pas partie de la Métropole. Il est aussi important de prévoir un maillage qui complète ces orientations.

Et puis, quand vous parlez de la confiance, vous avez fait allusion à la Conférence Métropolitaine. Vous avez rappelé les votes. Effectivement, je vous rappelle les votes de 2015 : 47 votes pour le Pacte Métropolitain. Et pourtant, il y avait aussi des groupes d'opposition à la Métropole. Donc 26 sur 59 aujourd'hui, et à l'époque, je crois qu'il y avait aussi 59 communes : 47 votes pour.

Je n'ai pas besoin d'avoir fait de grandes études mathématiques pour comprendre que ce chiffre doit vous interpeller. Vous dites que le fait d'émettre un avis défavorable serait un mauvais signe. Je ne suis pas à l'école. Je n'attends pas de bons signes ou de bons points. À un moment donné, il faut réfléchir : pourquoi les Maires ont émis cet avis ?

Ce n'est pas une posture politicienne. Effectivement, je l'évoquais avec Madame GEOFFROY, je crois que c'est beaucoup plus profond que cela. Il y a la question de la confiance. J'ai rappelé aussi ce qui s'est passé dans les relations. Pour moi, il y a aussi un problème presque géographique. Il y a une répartition assez nette dans les votes constatés entre l'Ouest et l'Est. Et ce n'est pas une question de population ou de politique. C'est aussi peut-être la manière dont on est associé aux politiques métropolitaines et aux décisions qui ont été ou qui seront prises sur nos territoires.

Quand vous parlez de l'association des habitants de notre territoire par rapport à ce Pacte, allez voir ce qui se passe et notamment la mobilisation autour du pont de Vernaison. Je pense que les citoyens sont effectivement tout à fait dans le souhait, que l'on partage, de réfléchir aussi sur les mobilités sans imposition et sans dogmatisme. Ce n'est pas toujours là où on pense qu'il soit.

Je voulais répondre aussi à Madame ROTIVEL. Je trouve que votre remarque est très juste sur le souhait de remettre de l'humain. L'attention aux personnes âgées, aux personnes les plus fragiles et aux étudiants, car la vie étudiante n'est pas non plus dans le Pacte. On l'avait aussi émis en réserve. On s'était même posé la question de réfléchir à un amendement qui porterait sur la vie étudiante. Effectivement, on ne dit pas que des actions ne sont pas faites. D'ailleurs, ce sont souvent des actions à l'initiative de citoyens et de collectifs qui s'engagent pour aider les étudiants.

Une dernière remarque. Vous avez évoqué le projet de territoire. Pour compléter, en fait dans le Pacte Métropolitain et les subsides que la Métropole nous octroie, il y a trois domaines : à la fois la PPI, les investissements lourds, le FIC et le PROX, qui concernent les aménagements de voirie sur notre commune. Nous sommes satisfaits de l'enveloppe, mais c'est effectivement la seule enveloppe que l'on connaît. Après, il y a l'enveloppe qui concerne le projet de territoire.

Par rapport à la question qui a été posée sur les projets de territoires, en fait, la première réunion est prévue à Saint-Genis-Laval le 16 mars. On vous tiendra au courant. Sachant que les Directeurs généraux se réunissent prochainement pour réfléchir justement à ce qui pourrait être proposé.

C'est ce que j'ai évoqué aussi avec la Vice-Présidente, Mme GEOFFROY et elle m'a rassurée sur ce point. On peut faire un projet de territoire pas forcément avec les neuf communes de la Conférence territoriale des Maires. On a un territoire extrêmement hétérogène, ce qui n'est pas le cas de toutes les CTM. On peut envisager de faire plusieurs projets, bien sûr, avec le fait que chaque habitant sera concerné par un projet. On ne va pas faire exclure une ou plusieurs communes des projets qui pourraient être développés.

Dernier point, vous avez fait allusion à la méthode. Concernant l'élaboration du Pacte, vous avez cité le nombre de réunions, etc., mais ces réunions, Monsieur BAGNON, elles sont extrêmement descendantes.

Plusieurs remarques ont été faites, refaites et refaites. Elles n'ont jamais été amendées. Quand on parle de co-construction, à un moment donné, il ne faut pas arriver avec quelque chose tout fait, qui finalement sera quasi identique à la sortie. C'est aussi pouvoir faire certaines modifications. Si je puis me permettre, j'ai été élue métropolitaine au précédent mandat et la construction du Pacte Métropolitain a duré bien plus que cela, puisqu'avant même 2014, les associations, le Conseil de développement, ont travaillé justement sur les relations Métropole/communes.

À l'époque, je faisais partie de l'Union départementale des CCAS. On envoyait nos contributions au Président de la Métropole de l'époque. On a travaillé avec le Conseil de développement et c'est suite à nos propositions que, par exemple, dans les propositions, avait été acté le fait que tout habitant métropolitain doit avoir un accueil social à 20 minutes de chez lui. Après, c'est ce qui a donné naissance au « mariage » entre les Maisons de la Métropole et les accueils des CCAS. Ce n'est pas quatre réunions sur un coin de table. Ce sont des contributions et pas seulement avec les acteurs métropolitains.

J'entends bien que c'était la première fois qu'une métropole était construite et qu'il fallait aussi avoir des avis extérieurs, mais je ne trouve pas cela particulièrement « dodu » comme type de concertation, si on peut qualifier une concertation de « dodue ». Je la trouve un peu maigre et surtout d'une manière extrêmement descendante.

À mon sens, ce qui ressort de l'avis des Maires ce n'est pas un avis politicien, comme vous pouvez le sous-entendre. C'est vraiment un avis de personnes qui ont le sentiment de ne pas être écoutées.

Aujourd'hui, les Maires sont aussi ceux qui sont en lien avec les habitants. J'ai toujours pensé que le risque de la Métropole était justement d'être une institution qui paraisse éloignée des citoyens. Il y a aussi une alerte quand 26 Maires seulement votent pour un Pacte sur 59. C'est une majorité relative, mais ce n'est pas une majorité et c'est quand même un signe de défiance. Il faut aussi l'entendre. Merci.

Je redonne la parole à Madame ROTIVEL, qui souhaitait faire une intervention complémentaire. »

P. ROTIVEL : *« Je suis un peu en décalée, après toutes ces interventions, dont certaines que nous partageons par rapport à la Métropole. Je n'ai pas trouvé le moyen d'intervenir sur la Cité internationale des arts du cirque. J'ai le pouvoir de Madame TIRTIAUX et j'ai eu le plaisir de partager avec elle et les équipes de La Mouche les premiers travaux et les premières réunions que l'on a faites à ce sujet.*

Je voulais juste insister sur le fait que la Cité internationale des arts et du cirque est un projet collectif porteur de valeurs, d'entraide, de solidarité, de dépassement de soi, un lieu ouvert, un lieu pour tous. Depuis février 2019, des élus, dont je fais partie, et l'équipe du Service Culture ont voulu être engagés dans cette aventure humaine à dimension multiple, qui touche tous publics de trois ans à beaucoup plus. Quand nous sommes allés sur Paris, nous avons rencontré des personnes qui avaient bien plus de 70 ans. Ce sont des activités sportives, de loisirs, d'entraînement, de professionnalisation, parce que c'est aussi le but. C'est une formidable occasion de mixer tous les publics : enfants, adultes, seniors, personnes porteuses de handicap -j'insiste, car c'est mon ancienne carte- et professionnels. En un mot, proposer de l'évasion aux Saint-Genois.

La Ville de Saint-Genis-Laval, la Ville de Lyon, la Métropole, la Région, la DRAC, seraient impliquées dans ce formidable projet et nous espérons que la Ville et la Métropole s'accorderont pour défendre ce lieu de vie à Saint-Genis-Laval bien que, comme vous l'avez dit, j'estime que tous les projets sont plus intéressants, que ce soit au niveau transports ou autres sur l'Est que sur l'Ouest de Lyon. Je vous remercie. »

Mme la MAIRE : *« Merci Madame ROTIVEL. Madame MAROLLEAU, vous souhaitiez intervenir par rapport à l'expérimentation du Plateau. »*

C. MAROLLEAU : *« Merci Madame la Maire. C'était aussi pour faire écho à la méthode que vous évoquiez Madame la Maire et pour répondre à Monsieur BAGNON concernant l'expérimentation de la piétonisation du Plateau.*

Effectivement, vous avez raison, cette expérimentation n'a pas fait l'unanimité, mais c'est bien le principe d'une expérimentation. Nous avons souhaité mettre en place ce projet de piétonisation du Plateau pour répondre à une demande que nous avons pu recevoir lors de notre campagne et aussi parce que, finalement, faire découvrir et laisser les Saint-Genois et d'autres habitants des communes périphériques profiter de cet espace remarquable me semblait important. Il y a des enjeux de développement durable et environnementaux et des enjeux de cohésion sociale.

Effectivement, c'était une expérimentation et dans la méthode nous souhaitons adapter ce projet que nous allons renouveler dès que possible dès que les conditions sanitaires le permettront.

Nous avons su être à l'écoute des remarques que l'on a pu nous faire, que nous avons pu recevoir de la part des habitants, notamment par le biais de questionnaires mis en place.

Nous souhaitons pouvoir profiter de toutes ces contributions pour revoir cette expérimentation et la prolonger. »

Mme la MAIRE : *« Merci. Effectivement, c'est une méthode participative et de co-construction. C'était une bonne démonstration. Merci Madame MAROLLEAU. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Personne. Je vous propose de passer au vote.*

Au niveau de la méthodologie du vote, nous allons tout d'abord voter notre souhait que nous émettions un avis défavorable au projet de Pacte de Cohérence Métropolitain. Si on est pour

l'avis défavorable on vote pour. Ensuite, nous allons vous proposer différents amendements proposés par différents groupes politiques métropolitains. Vous l'aurez compris, pas tous. Plusieurs amendements et pour chacun des cinq amendements, nous voterons. Il y aura six votes, les uns à la suite des autres. Je vais veiller à ce que chacun puisse avoir le temps de voter. Je rappelle que du fait de son implication professionnelle, Monsieur MASSON ne prendra pas part au vote. Madame ROTIVEL, voulez-vous ajouter quelque chose ?»

P. ROTIVEL : « *Oui, en fait, je me suis trompée dans mon vote. J'ai voté contre, mais je voulais voter pour.* »

Mme la MAIRE : « *Oui, c'est ce que j'ai cru comprendre. J'ai essayé de reformuler, mais je ne voulais pas non plus vous influencer. La commune propose d'émettre en avis défavorable. Si vous êtes pour l'avis défavorable, vous votez pour. Si vous comme nos collègues de Saint-Genis-Laval Verte, Solidaire et Citoyenne, vous êtes contre, vous votez contre. Si vous souhaitez vous abstenir, vous vous abstenerez. C'est comme d'habitude.* »

P. ROTIVEL : « *Veuillez m'excuser, mais j'ai déjà envoyé mon vote. Est-ce que l'on peut annuler mon vote ?* »

Mme la MAIRE : « *Oui, c'est possible.*

Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis défavorable. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION A LA MAJORITÉ
Motion adoptée par 31 voix Pour et 3 voix Contre

Élu n'ayant pas pris part au vote : Philippe MASSON

DÉLIBÉRATION N° 2.1

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **PROPOSER**, de concert avec les différents groupes politiques métropolitains, l'amendement suivant au projet de pacte de cohérence métropolitain :

Amendement n° 1 :

- Dans l'axe stratégique n° 3, ajouter un 4^e délibéré tel que suit :

« 4. Déployer un plan de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Pour favoriser les modes de déplacement plus apaisés, il est nécessaire de mettre en œuvre un plan de déploiement de bornes de recharge pour véhicules dans les espaces publics et d'accompagner l'installation chez les particuliers, notamment dans les copropriétés, avec un soutien technique et financier »

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION A LA MAJORITÉ
Motion adoptée par 31 voix Pour et 3 voix Contre

Élu n'ayant pas pris part au vote : Philippe MASSON

DÉLIBÉRATION N° 2.2

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **PROPOSER**, de concert avec les différents groupes politiques métropolitains, l'amendement suivant au projet de pacte de cohérence métropolitain :

Amendement n° 2 :

- Dans le projet de pacte de cohérence métropolitain, ajouter un 8° axe stratégique tel que suit :

« AXE STRATÉGIQUE N°8 Protection des Grands Lyonnais

Enjeux repérés, objectifs poursuivis

Répondre aux enjeux de sécurité toujours plus importants des Grands Lyonnais que ce soit concernant la sécurité sanitaire ou la sécurité et la tranquillité publique.

Périmètre des coopérations communes-Métropole

- En matière de sécurité sanitaire, si la lutte contre l'habitat indigne est abordée dans l'axe stratégique n°6 « Logement, accueil, hébergement », il est impératif de renforcer les coopérations sur les points suivants :
- Le contrôle de la ZFE ou de toute mesure analogue prise par la Métropole avec une convention de coordination avec les polices municipales permettant notamment le dédommagement des communes pour leur action dans ce domaine
- La lutte contre le bruit notamment dans les communes disposant d'un service d'écologie urbaine ou de santé environnementale
- La définition d'un cadre de coopération en cas de crise sanitaire

2. En matière de sécurité et de tranquillité publique, la coopération peut être consolidée à plusieurs niveaux :

Dans les transports publics où la Métropole est Autorité organisatrice de la mobilité à travers :

- Un conventionnement Ville-Métropole définissant les obligations de chaque entité lorsque la police municipale d'une commune est mise à contribution dans le cadre de la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance du réseau TCL
- Une réflexion prospective pour la création d'une police métropolitaine des transports

Sur la voie publique en élaborant un schéma d'implantation des caméras de voirie de la Métropole en cohérence avec celles des communes afin d'être utilisées en concours avec les centres de supervision urbains :

- Pour de la vidéoprotection
- Pour de la vidéoverbalisation »

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION A LA MAJORITÉ
Motion adoptée par 31 voix Pour et 3 voix Contre

Élu n'ayant pas pris part au vote : Philippe MASSON

DÉLIBÉRATION N° 2.3

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **PROPOSER**, de concert avec les différents groupes politiques métropolitains, l'amendement suivant au projet de pacte de cohérence métropolitain :

Amendement n° 3 :

Dans l'axe n°7, ajouter un 6° délibéré tel que suit :

« Poursuivre le déploiement territorial de la politique d'insertion.
Adopter une logique préventive et globale des politiques sociales. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION A LA MAJORITÉ
Motion adoptée par 31 voix Pour et 3 voix Contre

Élu n'ayant pas pris part au vote : Philippe MASSON

DÉLIBÉRATION N° 2.4

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **PROPOSER**, de concert avec les différents groupes politiques métropolitains, l'amendement suivant au projet de pacte de cohérence métropolitain :

- **Amendement n° 4**

Dans l'axe n°7, afin de ne pas limiter l'action métropolitaine à la seule insertion, ajouter un périmètre de coopération tel que suit :

« Maintenir le dynamisme de la Métropole en accompagnant la création ou l'implantation d'entreprises nouvelles dans les différents territoires »

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION A LA MAJORITÉ
Motion adoptée par 31 voix Pour et 3 voix Contre

Élu n'ayant pas pris part au vote : Philippe MASSON

DÉLIBÉRATION N° 2.5

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **PROPOSER**, de concert avec les différents groupes politiques métropolitains, l'amendement suivant au projet de pacte de cohérence métropolitain :

Amendement n° 5

- Dans l'axe n°7, modifier le sous-titre et le premier paragraphe tel que suit :

« Enjeux repérés, objectifs poursuivis

La politique d'insertion s'appuie sur trois piliers essentiels :

- La création de partenariats économiques avec les entreprises susceptibles de développer leur activité économique source d'emploi pour notre territoire
- L'amélioration des parcours proposés aux personnes en insertion pour favoriser l'accès à l'emploi, en travaillant sur la levée des différents freins (logique d'inclusion au sens large) ;
- La mobilisation du tissu économique local pour développer l'offre d'insertion dans les entreprises. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ
Motion adoptée par 31 voix Pour et 3 voix Contre

Élu n'ayant pas pris part au vote : Philippe MASSON

Mme la MAIRE : « *Nous passons à la dernière délibération, qui concerne une proposition de vœu du Conseil Municipal relatif à la création d'un pont à Vernaison. Madame MAROLLEAU va nous rapporter ce vœu. »*

3 - VŒU

Vœu relatif à la création d'un pont à Vernaison
Rapporteur : Madame Céline MAROLLEAU

Construit sur le Rhône au sud de Lyon, le pont de Vernaison illustre les ouvrages du patrimoine français qui, après plusieurs décennies de service, nécessitent une vigilance accrue. Ce pont suspendu a été construit en 1957. Il comporte trois travées de 45, 231 et 45 m de longueur qui supportent une chaussée de 5,5 m de largeur, ouverte à la circulation routière et piétonne. Il a déjà fait l'objet à plusieurs reprises de chantiers de sécurisation, mais aujourd'hui sa suspension par câbles préoccupe les autorités qui ont décidé de le mettre sous surveillance permanente.

- ✓ Dès 2017, un comité de pilotage métropolitain avait été mis en place afin de travailler au remplacement du pont à très brève échéance.
- ✓ La Métropole de Lyon a voté le 20 janvier 2020 plus de 10 millions d'euros pour une action d'urgence multiple : des réparations expresses liées à la corrosion et à l'allongement des barres d'ancrage, le lancement d'études pour la création d'un pont de secours pour suppléer le pont suspendu actuel s'il devait fermer avant la création d'un nouveau pont et le lancement d'études d'un nouveau pont.
- ✓ En 2020, des capteurs acoustiques ont été installés sur les câbles de l'ouvrage afin de pouvoir suivre en temps réel son état.
- ✓ Depuis l'hiver dernier, les poids lourds ont l'interdiction d'emprunter le pont. Ces mesures provisoires étaient censées le préserver jusqu'à la construction d'un nouvel ouvrage estimé à 50 millions d'euros. Des études préparatoires avaient semble-t-il été menées.
- ✓ Pour limiter encore l'utilisation de l'ouvrage, la Métropole de Lyon a informé récemment les élus locaux de sa volonté du passage à sens unique du pont prochainement.

L'ouvrage est considéré comme une véritable porte d'entrée sur le territoire Lônes et Coteaux du Rhône et permet de relier les deux rives du fleuve, pour les usagers de l'ouest et l'est lyonnais.

Les seules alternatives pour les automobilistes seraient les ponts de Pierre-Bénite ou de Givors, situés à sept kilomètres de Vernaison.

Les élus locaux de 15 communes se sont mobilisés en faveur de la construction d'un nouveau pont. Ils ont adressé une lettre ouverte à M. Bruno BERNARD, président de la Métropole de Lyon, qui n'a pas retenu ce chantier dans les investissements prévus sur le mandat.

Les élus s'alarment des conditions de déplacement dans ce bassin de vie, déjà complexes. L'ouvrage est aujourd'hui quotidiennement embouteillé aux heures de pointe, par les trajets pendulaires, tout comme le centre de Vernaison et les routes départementales situées des deux côtés du Rhône, asphyxiées par ricochet.

La présence d'un passage à niveau juste après le pont ne fait qu'aggraver les bouchons, lorsque les barrières de sécurité s'abaissent pour laisser passer les trains. De plus, dans la configuration actuelle, il n'est pas possible d'augmenter le cadencement de la ligne de trains Givors-Perrache.

La Métropole de Lyon a rappelé que la construction d'un pont était prévue par l'État plus au sud, non loin de Givors.

C'est un projet dont on entend parler depuis au moins trois ans dans le cadre des alternatives à l'A45 entre Lyon et Saint-Étienne. Mais rien n'est acté.

La construction d'un nouveau pont prendrait 7 à 8 ans. La Métropole a prévu des mesures conservatoires sur le pont actuel et la construction d'un ouvrage provisoire, en cas de besoin, pour 10 millions d'euros,

Face à un problème de sécurité à court terme sur un pont de Vernaison qui se dégrade, M. Jean-Charles KOHLHAAS, vice-président de la Métropole de Lyon, en charge des grands ouvrages et grandes infrastructures, annonce vouloir « prendre des mesures de mise en sens unique Ouest-Est dès le printemps pour éviter de fermer définitivement le pont ».

Les élus de Saint-Genis-Laval et de 15 communes du sud de la Métropole, dont bien sûr ceux de Vernaison, considèrent qu'il est indispensable :

- d'engager très rapidement les études pour un nouvel ouvrage,
- d'engager la concertation avec tous les acteurs du secteur : communes, Métropole, État, Région, SNCF, acteurs économiques,...
- de prévoir le financement nécessaire à la réalisation d'un nouveau pont tous modes : piétons, vélos, voitures, transports en commun et poids lourds.
- de prévoir la restauration de l'ouvrage existant pour qu'il puisse être dédié aux modes actifs en liaison complémentaire à la ViaRhona.

La réalisation du nouveau pont va dans le sens d'une optimisation des modes de déplacement du XXI^{ème} siècle, en favorisant les modes actifs et permettant notamment un meilleur cadencement des trains, et s'intègre véritablement dans la prise en compte du développement durable de notre pays. Ce réseau homogène apporterait une qualité de vie à des territoires non négligeable et dont les enjeux de mobilité sont stratégiques.

L'abandon du projet de nouveau pont aurait des conséquences sur notre cadre de vie et la qualité de l'air seraient indéniables, notamment en évitant une sursaturation des axes environnants déjà aujourd'hui en tension, et feront consensus.

Après avoir entendu le rapporteur et délibéré,

Le Conseil Municipal de Saint-Genis-Laval, conjointement au Conseil Municipal de la ville de Vernaison,

- **APPROUVE** la formulation de ce vœu à M. le président de la Métropole de Lyon pour que l'étude soit inscrite au plan de mandat 2021-2026, et les financements mis en œuvre ;
- **SOUTIENT** le projet de construction d'un nouveau pont tous modes et la conservation de l'ouvrage existant pour une utilisation par les piétons et cyclistes.

Mme la MAIRE : « Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur BAGNON et Madame NAVILLE. »

F. BAGNON : « Merci Madame la Maire. Notre groupe ne prendra pas part au vote par rapport à ce vœu, car nous considérons qu'il n'impacte pas directement les Saint-Genois, qui peuvent s'ils le veulent rejoindre l'Est Lyonnais à la fois en passant par l'autoroute A7, la M7 maintenant, au nord de Lyon avec le pont de la Mulatière. Il y a également le pont de la M7 sur le pont de Pierre-Bénite.

Ce n'est pas un sujet local. Nous ne prenons pas part au vote.

Ceci dit, puisque vous nous interpellez sur ce sujet et qu'il est dans ma délégation, je souhaite préciser qu'une réunion est planifiée le 17 mars prochain avec les Maires des communes concernées, une dizaine au total, pour partager l'état de cette infrastructure.

Les services nous ont alertés dès nos prises de fonctions de son état alarmant et du retard qui avait été pris à prendre des décisions. Je vous redonne l'historique. En 2017, la mise en place des comités de pilotage et en 2020, la décision d'engager des moyens supplémentaires et des études.

Il s'agit de partager l'état du pont avec l'ensemble des élus et les métriques qui sont surveillées. Si on était amené à prendre des mesures conservatoires, puisqu'évidemment la question de la sécurité des biens et des personnes est essentielle, il s'agit de bien convenir des métriques qui sont surveillées et des conditions de déclenchement des mesures conservatoires.

Ce qui a été évoqué lors du dernier Conseil métropolitain c'est la mise en sens unique qui permettrait de prolonger la durée de ce pont pour éviter sa coupure complète. C'est une possibilité. Il y en a d'autres, qui consistent à laisser ouvert à la circulation jusqu'à ce que l'on constate l'atteinte des seuils maximaux et à ce moment-là d'aller vers une interruption complète du pont. Cela fera partie de ce qui sera discuté lors de cette réunion.

Et bien sûr, derrière, il y a la question des actions engagées pour son remplacement éventuel et notamment la question d'un pont provisoire. Il y aura une réunion le 17 mars. Elle est préparatoire à une réunion en préfecture avec les services de l'État et les Maires concernés.

Voilà ce que je pouvais vous donner comme information. »

Mme la MAIRE : « Merci pour ces précisions. Madame NAVILLE. »

E. NAVILLE : « Madame la Maire, chers collègues. Garantir l'accès à tous les territoires par tous les modes de déplacement est une absolue nécessité, pour fluidifier la circulation, éviter la pollution du fait des engorgements, permettre à chacun d'accéder à son lieu d'étude et de travail. C'est donc aussi une exigence sociale. Garantir la sécurité des usagers est aussi une nécessité.

Le pont de Vernaison c'est plus que le pont de Vernaison. Il coche toutes les cases que je viens d'évoquer. D'autant que nous avons besoin d'infrastructures pour imaginer de nouvelles lignes de transport en commun.

C'est un des rares points de passage Est-Ouest au sud de l'agglomération. Dès lors, il nous semble que la poursuite d'un projet ambitieux et sécurisant pour le pont de Vernaison est nécessaire.

Sans esprit polémique, nous soutenons donc ce vœu en souhaitant qu'il ne reste pas un vœu pieux, mais qu'il soit, si j'ose dire, un pont entre les communes et la Métropole pour trouver une solution qui soit réellement positive pour le territoire et ses habitants. Merci. »

Mme la MAIRE : « Merci Madame NAVILLE. J'avais juste une remarque, Monsieur BAGNON, sans entrer dans la polémique. J'ai bien noté vos propos et cela rejoint tout à fait la discussion que nous avons eue, tout à l'heure, sur le Pacte et le côté descendant.

Vous avez dit que dès que vous êtes arrivés à la Métropole, les services vous ont informés de l'état du pont et vous attendez le 17 mars pour prévoir une réunion avec les élus, une fois que vous avez fait des annonces fracassantes dans la presse, au Conseil métropolitain, sans aucune concertation préalable avec les élus du territoire.

Il a fallu attendre que les 15 Maires du territoire se mobilisent, et pas seulement des Maires issus de la Métropole, des Maires au niveau de la Conférence territoriale des Maires Lônes et Coteaux, qui sont de toutes les tendances politiques, dont un Maire qui partage la même étiquette politique que vous et qui a signé également cette lettre au Président. D'ailleurs, je le remercie pour son courage, car je sais que ce n'est pas évident quand on fait partie d'une majorité d'aller à l'encontre du souhait de sa majorité, mais cela montre qu'il a effectivement entendu le souhait de ses habitants. À aucun moment non plus les habitants n'ont été associés à cette décision.

Quand vous dites que cela n'impacte pas directement les habitants de Saint-Genis-Laval, je rappelle que le pont de Pierre-Bénite va aussi avoir des travaux dans quelque temps et cela impacte aussi les habitants de Saint-Genis-Laval. Ils ne vont pas tous à l'Est. Certains travaillent dans le territoire.

Je vous invite aussi à lire l'interview d'un restaurateur de l'autre côté du pont et qui a aussi expliqué les impacts que cela pouvait avoir sur la vie économique. Car si on peut aller dans un sens, mais que l'on ne peut pas revenir, forcément il va aussi perdre ses clients. Ce n'est pas qu'une problématique de déplacement, c'est beaucoup plus large.

Au niveau de la méthode et par rapport à ce que nous avons voté aussi un autre point. Vous avez dit que la sécurité n'est pas une compétence métropolitaine, mais savez-vous que le Maire de Vernaison a deux policiers municipaux. Comment fait-il pour faire respecter un arrêté qui interdit aux camions de 3,5 t de ne pas passer sur le pont alors qu'il n'a pas la capacité humaine de verbaliser tous les jours les camions, qui effectivement empruntent ce pont ?

Dernier point, vous avez évoqué tout à l'heure l'urgence écologique. Le fait que le passage à niveau soit au niveau du pont ne permet pas d'augmenter justement le cadencement des trains, ce qui fait que des personnes qui pourraient prendre le train continuent à prendre leur voiture. De plus, cela crée un phénomène d'attente sur le pont qui le fragilise encore plus.

C'est pour cela que nous soutenons ce vœu. C'est aussi une solidarité de territoire, car les habitants de Saint-Genis-Laval sont aussi impactés par le mauvais état de ce pont.

C'est pourquoi nous remercions nos collègues aussi de « Saint-Genis Notre ville Notre avenir » de se soucier de ce problème qui concerne à la fois les habitants de Saint-Genis-Laval, mais aussi tous les habitants de la Conférence des Maires et au-delà.

Monsieur BAGNON, voulez-vous réintervenir ? »

F. BAGNON : « Oui, juste pour corriger un point. Je précise que cela avait été évoqué au Conseil de Métropole, mais que la décision n'est pas prise. »

Mme la MAIRE : « Nous sommes ravis de l'apprendre et je pense que la mobilisation citoyenne, que vous connaissez bien pour l'avoir bien pratiquée, participe aussi au fait que la décision puisse être influée.

Nous allons voter ce vœu. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION A LA MAJORITE
Motion adoptée par 32 voix Pour et Abstention : 3.

3 abstention(s) :
Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Nous attendons la fin du vote pour pouvoir clore le Conseil Municipal, sachant que le prochain Conseil aura lieu le 25 mars. Nous étions obligés d'en ajouter un, du fait du délai court dans lequel on devait rendre notre avis sur le Pacte Métropolitain.

Le point fort sera le vote du budget. Nous aurons aussi à rendre des avis sur les propositions métropolitaines, que nous avons travaillées en Conférence des Maires, tels que le règlement local de publicité. »

E. NAVILLE : « *On a parlé tout à l'heure de la vente du véhicule. A-t-il été vendu au prix escompté ? »*

Mme la MAIRE : « *Merci de cette demande de précision. Il a même été vendu au-delà de nos espérances. De mémoire, il avait été placé aux enchères à 4 400 € et il a été vendu 6 010 €. C'est une recette pour le budget.*

Nous vous remercions pour l'adoption de ce vœu, à la fois pour les élus de la commune de Vernaison et surtout pour les habitants de ce secteur.

Merci à vous et rendez-vous le 25 mars. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Fait à Saint-Genis-Laval, le 09/03/2021
La Maire de Saint-Genis-Laval
Marylène MILLET